

Info-Alerte n° 2095 du 6 février 2020



Panique chez NICKY COSMETICS (NICKY PARIS)

Depuis décembre 2019 le **Réseau anti-arnaques** est destinataire de réclamations concernant le site **NICKY-C.COM** : colis mal conditionné avec des produits cosmétiques qui se répandent à l'intérieur, service clients inexistant, délais de livraison extensibles.

Tout contact sur le formulaire du site engendre l'envoi d'une réponse type : « Merci de votre message. Nous ne nous occupons pas des litiges de commandes, ou de produits cassés, ou ayant fui. Merci d'envoyer un mail au SAV : <u>sav@nicky-c.com</u> »

Ce site est exploité par **WE EVENTS**, société installée à Boulogne Billancourt, créée en 2016 et détenue majoritairement par un animateur de **TF1** bien connu. Son activité déclarée est le conseil en relations publiques et communication.

NICKY COSMETICS fait partie de ces marques qui se sont faits connaître par les réseaux sociaux. Des stars de la téléréalité viennent vanter les mérites de ces produits. I reste à savoir si ces compliments ne sont pas téléguidés...



INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le : Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex

(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)